

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

Page 1/8

Le vingt-quatre septembre deux-mil-dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoïn s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 19/09/2019

Etaient présents : Katia CLEMENT, Francine DUPE, Sylvie RIBAUT, Adjoints, ainsi que Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD*, Christophe AVRANCHE, Séverine GAINOUX, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, Cécile JASLIER, Séverine NAVINEL, Hubert MEILLEUR et Johann GUEDON.

Absents avec pouvoir : *Stéphane DALIBARD absent jusqu'à 21h39 donnant pouvoir à Francine DUPE durant cette période.

Absents sans pouvoir : H. MEILLEUR

Secrétaire de séance : Cécile JASLIER

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 25 Juin 2019 ;
- Approbation Rapport d'activités et Compte Administratif 2018 Laval Agglomération ;
- Approbation Rapport CLECT 2019 ;
- Renouvellement de la Ligne de Trésorerie ou Décision Emprunt ;
- Décision Modificative n°3 ;
- Questions et informations diverses.

Point à ajouter à l'ordre du jour :

- Attribution Marché Public à Procédure Adaptée – Equipement stade de foot ;
- Admission en non-valeurs ;
- Choix du co-traitant BET Fluides dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ex-cfp.

Points reportés au Conseil municipal d'Octobre (en attente de complément d'informations) : /

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

Le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal au vote. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 25 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 13 **Contre :** / **Abstention :** /

APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 LAVAL AGGLOMERATION

DCM2019-50

Rapporteur : Le Maire, Mickaël MARQUET.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

Page 2/8

Le Conseil municipal,
VU le rapport d'activités 2018 de la communauté d'agglomération de Laval ,
VU le compte administratif 2018 de la communauté d'agglomération de Laval ,

- **APPROUVE** à la majorité le rapport d'activités et le compte administratif 2018 de Laval Agglomération.

DISCUSSION

/

Pour : 12 Contre : / Abstention : 1

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 10 JUILLET 2019

DCM2019-51

Rapporteur : Le Maire, Mickaël MARQUET.

Objet : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 10 JUILLET 2019 - SUITE AUX TRANSFERTS DE FISCALITÉ ET DE COMPÉTENCES.

Présentation

La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie les 19 juin et 10 juillet 2019 pour évaluer :

- les transferts de fiscalité liés à la fusion au 1^{er} janvier 2019,
- les transferts et restitutions de compétences liées à la fusion au 1^{er} janvier 2019,
- le transfert de compétence Enseignements Artistiques

Son rapport a été adopté en séance du 10 juillet 2019. Il doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Le président de la CLECT a transmis à chaque commune membre de l'EPCI, par courrier en date du 19 juillet 2019 ledit rapport. Les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de cette transmission.

Après ces votes, les AC définitives seront adoptées par le Conseil communautaire de Laval Agglomération.

Il vous est demandé d'approuver le rapport de la CLECT en date du 10 juillet 2019, annexé à la présente délibération qui détermine le montant de charges transférées pour chacune des communes de Laval Agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29,
VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

Page 3/8

VU le rapport final de la CLECT approuvé à la majorité lors de sa réunion du 10 juillet 2019

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil municipal décide de s'abstenir sur le rapport de la CLECT relatif aux transferts de fiscalité et de compétences.

Article 2

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le rapport CLECT est annexé à la présente délibération et consultable en Mairie ou sur le site internet de Laval Agglomération.

DISCUSSION

Monsieur MARQUET présente l'objet de la réunion CLECT de juillet 2019. Expliquant que pour Loiron, avant la fusion, chaque commune disposait de son régime fiscal propre.

Madame RIBAUT se demande comment L'Huissierie peut payer son école de musique et subventionner l'association des parents d'élèves pour l'enseignement artistique.

Monsieur MARQUET rappelle que l'Attribution de Compensation est assez peu revalorisée, restant aux alentours des 70 000€.

Il précise également que lors de la réunion, celui-ci s'est abstenu car cela concernait l'Attribution de Compensation des 14 communes du Pays de Loiron.

Madame RIBAUT pointe le fait que certaines communes comme LAUNAY-VILLIERS, village de 300 habitants, perçoivent des attributions importantes (41 000€ pour LAUNAY-VILLIERS).

Pour : 1 Contre : / Abstention : 12

LIGNE DE TRESORERIE 2019

DCM2019-52

Rapporteur : Le Maire, Mickaël MARQUET

Suite au remboursement de l'emprunt relais pour le lotissement des Ligonières, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie afin de payer les factures d'investissement et d'assurer le versement des paies.

Après avoir pris connaissance des propositions présentées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine et par le Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie pour l'ouverture de crédit de trésorerie et des conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de souscrire auprès du **Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

Page 7/8

DISCUSSION

Madame RIBAUT précise que le montant correspond à des factures d'eau de 2015 et 2016.

Pour : 13 Contre : / Abstention : /

APPROBATION DU NOUVEAU CO-TRAITANT BET FLUIDES DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION DE L'ALSH (EX-CFP)

DCM2019-56

Rapporteur : Le Maire, Mickaël MARQUET.

Le 23 février 2016 par la DCM2016-05, le Conseil Municipal a choisi l'entreprise Archiligne pour la maîtrise d'œuvre de la réfection de l'ALSH.

Missionné par le cabinet Archiligne, la Société ECS Ingénierie représentant initialement la partie Bureau d'Etudes Techniques (BET) Fluides du projet, est à ce jour en procédure de liquidation judiciaire.

De ce fait, il est proposé au Conseil la SAS MTEC INGENIERIE LAVAL en tant que remplaçant pour la partie BET Fluides.

Le Conseil Municipal,

VU la proposition du maître d'œuvre,

VU la présentation de l'entreprise par M. le Maire,

- **APPROUVE** la proposition faite par le cabinet Archiligne de la société SAS MTEC INGENIERIE pour la partie BET Fluides.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant.

DISCUSSION

Madame RIBAUT demande si, lors de la rémunération des honoraires, une part est-elle destinée au bureau d'étude.

Monsieur MARQUET répond que oui, cette condition a été prévue lors de la signature du contrat.

Pour : 13 Contre : / Abstention : /

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Prochains conseils municipaux** : 22/10 ; Date de novembre à déterminer au prochain conseil.
- **Calendrier des manifestations 2019** :
 - **Courses Hippiques** : 6 & 7 octobre 2019
 - **Marché de Noël** : 20 décembre

Vérification points d'eau naturels : Avril à Octobre 2019 Période de vérification par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des points d'eau naturels.



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

Les Conseillers municipaux,
La séance est levée à 22H57.

Le Maire,
Mickaël MARQUET.

